



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS
ELECTORALES
REUNION DU 30 mai 2023 – SIEGE DU DISTRICT DE L'AUDE**

Présents en visio-conférence : Président : M. RICOUR

Présents : Mme DELANGLE Nathalie - M. RUIZ-DELANGLE Cyrille

Excusés : M. TISSEUR

Assistent : M. TRASTET – Mme FABIE

Il est procédé au dépouillement des plis reçus pour acte de candidature. Il a été reçu 5 plis adressés au siège du District de l'Aude. Après contrôle, il a été constaté que la totalité des plis sans exception, sont parvenus au District dans le délai qui était imparti.

Après ouverture de chaque pli, il ressort 5 candidatures individuelles pour l'élection de représentant des clubs de District à l'assemblée générale de Ligue

Après un rappel des règles d'éligibilité des candidats établies par les statuts de la Fédération Française de Football et les statuts du District de l'Aude, les candidatures ont été examinées une à une, à voix haute devant l'assemblée de la commission.

Après enquête et investigations sur les candidatures soumises, la commission de surveillance des opérations électorales prend les décisions suivantes :

Les candidatures individuelles suivantes sont jugées recevables et peuvent candidater :

QUEAU Pierre
RIOU Pascal
VOURIOT Laurent
DUMONS Marie-Eve
TALANDIER Francis

Soit au total 5 candidats admis

Tenue de l'Assemblée Générale

La commission suggère au Comité Directeur d'établir un vote de manière électronique via une société prestataire qualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, les travaux de la commission sont terminés.

Signé : Le Président
Guillem RICOUR

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute 11000 CARCASSONNE

Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200035